

EXTRAIT DES DELIBERATIONS    N°62/2023  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :  
15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :  
Le 06.12.2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance ordinaire du 12 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune  
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,  
Michel WALTER, Willy LORENZON, Michel DUBAUX, Christian  
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence  
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Laure BRAQUEHAIS.

**Excusés** : Mesdames Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ,  
Messieurs Antoine ZANOTTO et Ulysse SUC.

**Pouvoirs** : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,  
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD,  
Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX, Monsieur  
Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention FACIL au Conseil Départemental.**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que des travaux d'extension de l'office et de mise en conformité à la salle des fêtes sont nécessaires et qu'une aide financière est sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du programme FACIL (Fond d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaise).

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour la phase n°2 du projet et présente le nouveau plan de financement reprenant les différentes demandes de subventions comme suit :

Pour information le montant estimatif des travaux de la phase n°2 s'élève à **95 500.00 € HT**.

PLAN DE FINANCEMENT DU **PROJET** : PHASE n°2

<b>TOTAL HT DU PROJET</b>	<b>95 500 €</b>	<b>100 %</b>
Département FACIL	6 000 €	Nouvelle demande pour la phase n°2
Etat (DETR)	39 000 €	Moitié du montant sollicité pour la totalité du projet (délibération du 24.10.2023)
Autres co-financeurs publics : E.P.C.I Val de Garonne Agglomération : Fonds de concours	25 000 €	Moitié du montant sollicité pour la totalité du projet (dépôt du dossier le 23.11.2023)
Total financements publics	70 000 €	FACIL DETR Fonds de concours
Autofinancement HT (commune)	25 500 €	
Autofinancement TTC (commune)	30 600 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal,**

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme  
Certifiée exécutoire après transmission le :  
Publiée le 14.12.2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

